

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION

Bourse internationale pour les enfants et familles des soldats canadiens

INTRODUCTION

La création de la Bourse internationale pour les enfants et familles des soldats canadiens a été rendue possible grâce aux recettes de l'« International Golf Classic ». Créé en 2001 par son fondateur et champion, Krishan Gupta, un homme d'affaires local, ce tournoi bénéfique de golf rassemble les représentants du gouvernement ainsi que de la communauté diplomatique et des affaires afin de lever des fonds dans le but d'offrir un soutien aux enfants dans le besoin dans la région d'Ottawa et à l'international. À date, l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa, le Collège Algonquin, la Fondation « Champions for Children », la « Foundation for Fighting Blindness », Le chapitre d'Ottawa de la Société canadienne de la sclérose en plaques, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et les Victimes du tsunami de 2006 sont parmi ceux qui ont bénéficié de l'aide de l'« International Golf Classic ». L'École de gestion Telfer à l'Université d'Ottawa a elle aussi récemment bénéficié de cette aide par l'entremise de la création de cette nouvelle bourse pour les enfants et conjoint(e)s des soldats canadiens.

OBJECTIF DU FONDS

Cette bourse a été créée en reconnaissance des familles militaires canadiennes et des sacrifices qu'elles font, avec l'intention d'offrir du soutien financier à un membre méritant d'une de ces familles qui entreprend des études dans le domaine des affaires à l'École de gestion Telfer.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité :

La personne candidate doit:

1. être admise ou inscrite à temps plein dans un programme d'affaires à l'École de gestion Telfer;
2. être l'enfant ou le/la conjoint(e) d'un soldat canadien (les conjoint(e)s doivent être âgé(e)s de 25 ans ou moins); et
3. avoir un bon rendement scolaire.

Note : La préférence sera accordée aux enfants et conjoint(e)s des soldats canadiens décédés. (les conjoint(e)s doivent toujours être âgé(e)s de 25 ans ou moins). Une préférence additionnelle sera accordée aux enfants plutôt qu'aux conjoint(e)s (cependant, les conjoint(e)s de soldats canadiens décédés seront préférés plutôt que les enfants des soldats canadiens vivants).

Valeur de la bourse: Minimum 1 000 \$

Nombre de bourses: Variable

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme ou cycle d'études: Tous les cycles

Responsable des demandes: Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes: 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au <https://bourses.uottawa.ca/>, et doit comprendre des documents à l'appui du statut de la personne candidate en tant qu'enfant ou conjoint(e) de la personne

candidate.